

DÉLIBÉRATION N°DL20240104 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2024-2027 SUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ - PARTENARIAT ENTRE LA CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-ÉTIENNE ROANNE (CCI) ET LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond a mis en place depuis 2014 une politique de développement commercial, artisanal et économique qui s'appuie sur cinq piliers stratégiques : L'amélioration du cadre de vie, l'urbanisme commercial, l'animation commerciales et travail partenarial, l'accompagnement des acteurs économique, le marketing & la promotion de l'attractivité de la commune.

Dans le cadre des ces différents axes de travail stratégiques, la commune de Saint- Chamond et la Chambre du Commerce et de l'Industrie LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne (CCI), ont noué depuis de nombreuses années des relations partenariales sur la thématique du commerce notamment en lien avec l'association de commerçants dans le cadre d'une convention tripartite mais également en développant ensemble des actions de marketing du territoire (rendez-vous business) ou encore en soutien direct aux commerçants. Parallèlement, la CCI et la Ville de Saint-Chamond travaillent dans le cadre de la gouvernance du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) au développement d'un plan d'actions sur le commerce partagé à l'échelle des principales communes de Saint-Étienne Métropole (SEM).

Afin de consolider et formaliser ce partenariat, il est proposé de mettre en place une convention d'objectifs pluriannuelles (2024-2027) entre la commune de Saint-Chamond et la CCI sur la base d'objectifs partagés de développement économique local, support d'emplois pérennes sur le territoire.

La présente convention s'inscrit pleinement dans le projet de territoire : elle est un outil de mise en œuvre de la stratégie de développement économique. Elle devra ainsi permettre de partager les ambitions, de valoriser et de développer le tissu économique, ainsi que de maintenir une économie de proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la formalisation du partenariat entre la commune de Saint-Chamond et la CCI via une convention pluriannuelle d'objectifs (2024-2027),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes afférents à la mise en place de ce partenariat et de cette convention pluriannuelle d'objectifs (2024-2027) entre la commune de Saint-Chamond et la CCI.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 8 juillet 2024